



## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : **421-04218**

DE : **MME FORTIER (OTTAWA-VANIER)**

DATE : **LE 7 JUIN 2019**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **PAM DAMOFF**

---

Réponse de la ministre de la Santé

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

**Services de santé**

---

**TRADUCTION**

---

**RÉPONSE**

Les sages-femmes sont des fournisseuses de soins primaires clés qui cherchent à optimiser l'expérience de l'accouchement pour les femmes et les familles en aidant à l'accouchement et en fournissant les soins prénatals et postnatals essentiels. En fournissant des soins à domicile et dans la communauté aux femmes enceintes à faible risque, elles permettent également aux médecins et aux hôpitaux de se concentrer sur les mères et les bébés qui pourraient être plus à risque.

Pour sa part, le gouvernement du Canada aide à construire et à soutenir la pratique de la sage-femmerie dans les collectivités des Premières Nations et des Inuits grâce aux nouveaux investissements inclus dans le budget de 2017. Sur les 828 millions de dollars sur cinq ans accordés pour améliorer les résultats en matière de santé des collectivités des Premières Nations et des Inuits, plus de 83 millions de dollars sont consacrés à la santé maternelle et infantile, dont 6 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer une pratique de la sage-femmerie adaptée sur le plan culturel dans les collectivités. En tant que premier investissement fédéral dans la sage-femmerie autochtone, ce financement est important pour déterminer les besoins et les possibilités des sages-femmes autochtones dans les collectivités des Premières Nations et des Inuits.

Le gouvernement du Canada reconnaît le rôle important joué par les sages-femmes et le fait qu'elles constituent une composante essentielle du personnel de santé réglementé au Canada. La réglementation relative au personnel de santé constitué par les sages-femmes protège et favorise la sécurité et le bien-être des femmes et de leurs enfants. Reconnaissant que les provinces et les territoires sont responsables de la réglementation, de l'administration et de la prestation des soins de santé, ainsi que de la gestion de leur personnel de santé, le gouvernement du Canada encourage les administrations et les professions de la santé à travailler ensemble pour élaborer des systèmes de réglementation rentables, tout en accordant la priorité à la sécurité des patients et aux résultats positifs pour les femmes enceintes.